



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	6
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 18 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 12 Juillet 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Avant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ;

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.07.18/138

Objet : Règlement de prêt des pièges photographiques

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT l'impact négatif des dépôts sauvages sur l'environnement et la qualité de vie des habitants ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a acquis des pièges photographiques destinés à identifier les auteurs de dépôts sauvages pour faciliter leur verbalisation ;

CONSIDERANT que ce matériel est destiné à être mis à disposition des communes pour renforcer leur action en matière de prévention et de répression des dépôts sauvages ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de définir les conditions de prêt des pièges photographiques ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (6 POUR)**

- **Valide** le règlement de prêt des pièges photographiques tel qu'annexé ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Patrick CABROL



Le Président
Josian CABROL